

Magistrats titulaires de la Cour des comptes
Éléments de rémunération et frais professionnels
1^{er} janvier au 31 décembre 2023

	Rémunération	Frais forfaitaires	Frais effectifs							Sous-total des frais effectifs	Total
	Rémunération brute (fixée par LTRCC, D 1 13)	Indemnité présidentielle (forfait de 5% selon l'art. 2 al. 2 LTRCC, D 1 13)	Abonnements CFF et TPG, communications et données (téléphone, IPAD et ordinateur portable)	Invitations (frais de représentation avec des tiers externes)	Hôtel	Frais de déplacement (train, avion, etc.)	Frais de déplacement (taxis)	Repas, collations diverses (sans tiers externes)	Parking		
Madame Sophie FORSTER CARBONNIER (présidente)	248 857	8 399	200	400	205	206	-	394	-	1 405	258 661
Monsieur François PAYCHÈRE	248 954	-	532	119	384	656	27	130	-	1 848	250 802
Madame Isabelle TERRIER	248 857	-	452	-	205	164	-	-	-	821	249 678
Total	746 668	8 399	1 184	519	794	1 026	27	524	-	4 074	759 141

Note : les conditions et modalités de remboursement sont décrites dans la procédure interne "frais professionnels" de la Cour des comptes.